

**COMMUNE D'UNIEUX**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 18 MARS 2024**

Le lundi dix-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du huit mars deux mille vingt-quatre, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON Gisèle ARSAC, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER., Frédéric BATTIE.

**Pouvoirs déposés :** M. Fabrice CORDAT à M. Fabrice MIALON, Mme Agnès PESTRE à Mme Corinne CABUT, Mme Nathalie RAFFIN à M. Manuel DE SA, M. Laurent LAFRÉCHOUX à Mme Gisèle ARSAC, Mme Morgane RICHARD à M. Christophe FAVERJON, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

**Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 22 - Nombre de votants : 29**  
**Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC**

**DÉLIBÉRATION N°2024-03-07**

**OBJET : ADHÉSION DE MISE À DISPOSITION DU LOGICIEL CART@DS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants de permettre le dépôt et l'instruction des autorisations d'urbanisme de façon dématérialisée,

**Vu** le partenariat avec le SIEL et la convention d'adhésion au logiciel Cart@ds,

**Vu** la convention de mise à disposition du logiciel Cart@ds par Saint Etienne Métropole,

**Considérant** le désengagement du SIEL et la fin de la convention Cart@ds au plus tard au 31 décembre 2024,

**Considérant** l'opportunité de pouvoir conventionner avec Saint-Étienne Métropole pour la mise à disposition du logiciel Cart@ds, et permettre la continuité du bon fonctionnement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, pour un coût annuel de 2000€ par an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE** d'adhérer et de conventionner avec Saint-Étienne Métropole pour la mise à disposition du logiciel Cart@ds.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à cet effet, à signer les conventions et avenants à intervenir.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.  
Fait à UNIEUX, le 18 mars 2024.  
Le Maire,

Christophe FAVERJON.

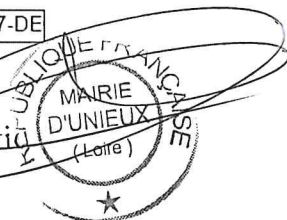
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20240318-DELIB2024-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Fabrice MIALON



Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Fabrice MIALON